

Convention Collective du Golf du 13 juillet 1998

Avenant n° 55 du 23 juin 2011 portant modification de l'article 11.1 « Prévoyance » du Chapitre 11 « Prévoyance – Mutuelle – Retraite » de la Convention Collective Nationale du Golf du 13 juillet 1998 relatif à la prévoyance des non-cadres.

Article 1^{er} :

Les dispositions du troisième alinéa du 2/ de l'article 11.1.1 prévoyant que « sont exclus du présent accord les salariés non cadres bénéficiant d'un contrat de travail à durée déterminée de moins de 12 mois » sont supprimées.

Article 2 :

Les partenaires sociaux signataires s'engagent à déposer le texte du présent avenant à la Direction des relations du Travail ainsi qu'au secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris et, à effectuer les démarches nécessaires pour en obtenir l'extension auprès du Ministère concerné.

Fait en douze exemplaires,

A Paris, le 23 juin 2011

SIGNATURE DES PARTENAIRES SOCIAUX

CFDT

Nom : Hervé MEZIERE

CFE - CGC

Nom : Patrice BERNARD

CFTC

Nom : Yves BECHU

CGT

Nom : Joël COLPIN

CGT - FO

Nom : Yann POYET

GFGA

Nom : Patrick FARMAN

GEGF

Nom : Gilles BOUTROLLE